

Lettre d'entente n° 06-2017-2018

Entre la TÉLUQ

Et

Le Syndicat des professeures et professeurs de la TÉLUQ (SPPTU)

Objet : Articles 7.6.2 et 7.12.3, charge annuelle d'enseignement d'une professeure, d'un professeur sous contrat

-
- ATTENDU la convention collective de travail 2017-2022 signée entre le Syndicat des professeures et professeurs de la TÉLUQ et la Télé-Université;
- ATTENDU les articles 7.6.2 et 7.12.3 concernant la charge annuelle d'enseignement d'une professeure, d'un professeur sous contrat qui est de 154 à 176 jours (70 % à 80 %) d'activités d'enseignement;
- ATTENDU l'article 8.1 concernant l'ajout de 16 postes réguliers de professeures, professeurs afin d'atteindre un effectif total de 85 postes de professeures, professeurs en juin 2019;
- ATTENDU les discussions entre le Syndicat des professeures et professeurs de la TÉLUQ et la Télé-université concernant une modification de l'article 7.12.3;

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

- de modifier les deux articles suivants :
 - o en ajoutant le mot « maximum » à l'article 7.6.2 de la convention collective de travail 2017-2022 afin de lire :

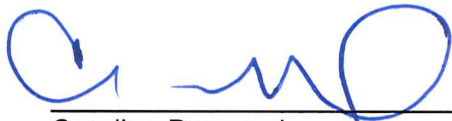
*La professeure, le professeur sous contrat ait une tâche entre 154 et 176 jours en enseignement (70 % à 80 %), entre 22 et 44 jours en activités de recherche et création (10 % à 20 %) et d'un **maximum** de 22 jours en services à la collectivité internes (10 %).*
 - et
 - o en remplaçant le troisième paragraphe de l'article 7.12.3 par le texte suivant :

Cette charge d'enseignement inclut la responsabilité de 110 jours consacrés aux deux tâches suivantes : le suivi des apprentissages et la correction des travaux et examens des étudiantes, étudiants inscrits dans ses cours de 1er cycle, soit l'équivalent de 513 étudiantes, étudiants par année.
- et
- de répartir l'ajout des 16 postes réguliers de professeures, professeurs prévu à la clause 8.1 de la convention collective de travail 2017-2022 dont 8 nouveaux postes en juin 2018 et 8 autres postes en juin 2019.

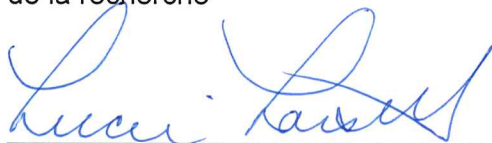
En foi de quoi les parties ont signé ce 21 déc 2017

Pour la TÉLUQ

Pour le Syndicat des professeures et professeurs de la TÉLUQ



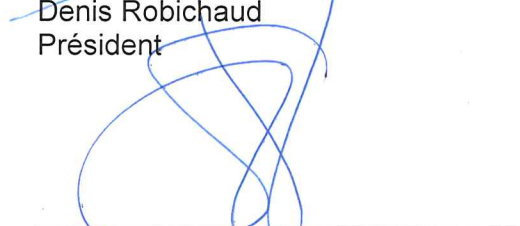
Caroline Brassard
Directrice de l'enseignement et
de la recherche



Lucie Loiselle
Directrice du Service des ressources
académiques



Denis Robichaud
Président



Steve Bissonnette
Vice-président aux relations de travail